

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



MINISTERE DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

Transformation Numérique pour l'Afrique / Programme Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP - Composante Mauritanie)

Unité de Gestion du Projet WARDIP-Mauritanie

AVIS D'ADDITIF N° 1

Relatif aux travaux de construction, en deux lots, de tronçons de backbone manquants pour la dissémination des capacités fournies par le nouveau câble sous-marin et l'interconnexion avec les pays de la région

Procédure d'appel d'offres ouvert sans préqualification, en une étape - processus à deux enveloppes

Appel d'offres n° : DAO-01_WARDIP-2026

Crédit n° : IDA-7445-MR

Le Ministère de la Transformation Numérique et de la Modernisation de l'Administration, à travers l'Unité de Gestion du Projet WARDIP-Mauritanie, informe les soumissionnaires intéressés qu'un Additif n° 1 a été apporté au Dossier d'Appel d'Offres n° DAO-01_WARDIP-2026, relatif aux travaux de construction, en deux lots, de tronçons du backbone national en fibre optique. Cet additif fait partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres.

Report de la date limite de remise des offres :

La date limite de remise des offres, initialement fixée au 30 septembre 2026 à 12h00 heure locale, est reportée au 15 octobre 2026 à 12h00 heure locale. La date d'ouverture publique des parties techniques est reportée en conséquence au même jour à 12h00.

Autres dispositions modifiées par l'Additif n° 1 :

- Section VII, « Spécifications applicables à la construction des shelters et armoires extérieures », paragraphe « Généralités » : rectification du nombre de shelters et d'armoires de rue ;
- Section IV, Bordereaux quantitatifs, lot 2 : rectification des quantités des postes « Shelter passif » et « Pose shelter » par tracé ;
- Section IV, Bordereaux quantitatifs, lots 1 et 2 : rectification des totaux des lignes « Câble 72 FO G.652 D non armé », « Boîte d'épissure 72 FO complète + fixation » et « ODF 72 FO » ;
- Section IV, Bordereaux des Prix n° 1 et n° 4 : mise en concordance des quantités avec les Bordereaux quantitatifs rectifiés ;
- Section IV, Bordereau des Services de Montage : correction des unités des postes « Pose shelter » et « Pose armoire de rue » ;
- Sections VII et VIII (CCAP au titre du CCAG 10) : clarification de la responsabilité relative aux autorisations administratives ;
- Section VII, Répartiteurs optiques - baies : remplacement des baies ETSI par des baies au format 19 pouces ;
- Section VII : harmonisation de la terminologie du cocontractant ;
- Section VII, Caractéristiques de la fibre optique : correction de la tolérance du diamètre du revêtement ;
- Section IV, Bordereaux des prix : précision du rapport entre les fourreaux PEHD 33/40 mm et la longueur de tranchée ;
- Sections VII et VIII (CCAP) : modalités de réception provisoire par tracé ;
- Section IV, Formulaire de soumission : ajout du modèle d'offre fiscale détaillée ;
- Section VII : suppression de la mention relative à l'organisation des visites de sites ;
- Section IV, Bordereaux des Prix n° 1 et n° 2, articles 9, 11 et 13 : rectification des quantités par lot ;
- Section IV, Bordereaux quantitatifs et Bordereau des Services de Montage : clarification des quantités des postes de forage horizontal et de forage dirigé ;
- Section VII, § 1.5.4, et Section IV, Bordereaux quantitatifs : précision de la règle de pose des balises du système de détection et mise en concordance des quantités ;

- Section VII, § 1.5.4, et tableau des profondeurs de l'article 75.2 : précision des profondeurs applicables aux dessertes des antennes des opérateurs ;
- Section III, Critères d'Évaluation et de Qualification, partie technique, § 2-2 : précision de la méthodologie d'attribution des scores et du rôle de la matrice de conformité ;
- Annexe : remplacement de la matrice de conformité technique par une nouvelle.

Les autres dispositions du Dossier d'Appel d'Offres qui ne sont pas expressément modifiées par l'Additif n° 1 demeurent applicables sans changement.

Pour tout renseignement complémentaire et pour obtenir l'Additif n° 1, les soumissionnaires sont invités à s'adresser au Projet WARDIP-Mauritanie, conformément aux coordonnées figurant dans l'avis initial publié le 22 juillet 2026 :

Projet WARDIP-Mauritanie

Siège du Projet WARDIP, TVZ, n° 099 - Nouakchott, République Islamique de Mauritanie

Téléphone : +222 45 24 11 02

Courriel : wardip@mtnima.gov.mr

Site : <http://wardip.mr>

Le présent avis complète l'avis d'appel d'offres international émis le 22 juillet 2026. Les offres devront être préparées et soumises sur la base du Dossier d'Appel d'Offres tel que modifié par l'Additif n° 1.

Le Coordonnateur